

Transition énergétique des territoires dans les Pyrénées-Atlantiques

Outils pour une mobilisation locale

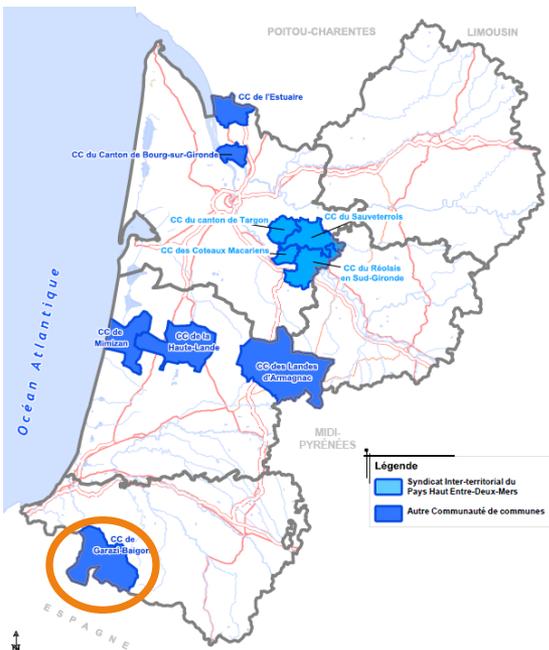


AG du CAUE 64, Bayonne, 8 juin 2016
Raphaël CHANELLIÈRE



2012 AAP « TEPOS Aquitain » de la Région

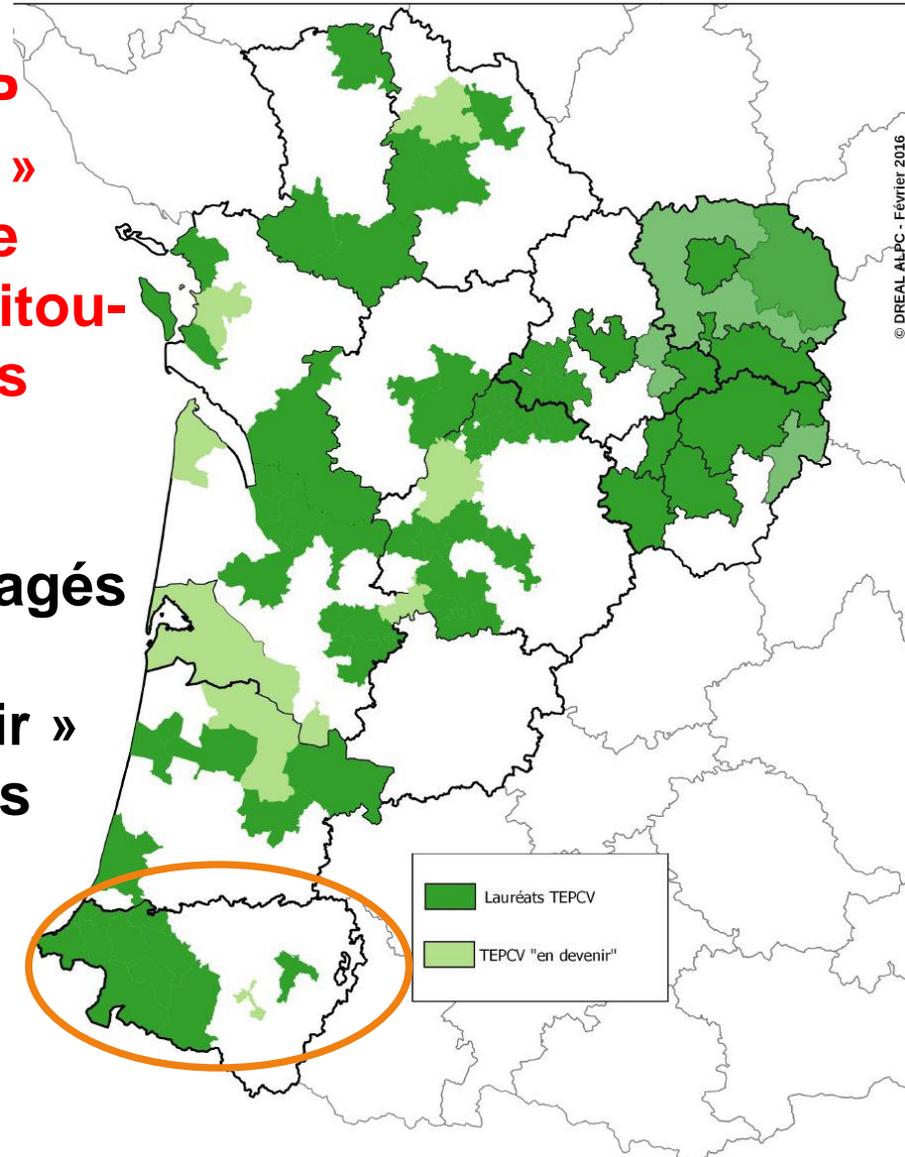
7 lauréats



2015 AAP « TEPCV » Aquitaine Limousin Poitou- Charentes

34 lauréats
et 17 M€ engagés

8 « en devenir »
accompagnés
par
l'ADEME



Les leviers de mobilisation des territoires

Données et outils à destination des collectivités

« Chiffres clés. Climat, air, énergie », données Observatoire énergie-climat (ORECCA)

Outils pour passer à l'action: bilans GES, Climat Pratic, Plans climat énergie territoriaux, TEPCV, Impact Climat...

Convention des Maires (UE), Pacte des Maires (Mondial)

Centre de ressources ADEME pour les PCET (observatoire, retours expériences...)

Offre de formations



L'offre transition énergétique 2016

Quatre systèmes d'aides transversaux couvrant TOUTES les modalités



Objectifs 2016 de l'ADEME ALPC

Piloter le déploiement **d'approches intégrées et ambitieuses sur des territoires pilotes**, via :

- Des contrats d'objectifs généralistes (PCAET, TEPOS, TEPCV)
- Des approches thématiques (urbanisme, qualité de l'air, gestion durable des sols) ou spécifique (agriculture, économie circulaire, RDI)
- Une présence active sur des sujets émergents dans les territoires (ingénierie financière des projets EnR, numérique, changement climatique...)
- Une animation des territoires, à géométrie variable et selon leur degré de maturité en énergie-climat
- Un accompagnement de la montée en compétences des services de l'Etat

Les priorités d'intervention de l'ADEME Aquitaine Limousin Poitou Charentes

Animation, Aides à la décision, études de projets :

Bâtiments : « Massification » de la rénovation (habitat),
Garantir la performance énergétique (habitat, tertiaire)

Energies renouvelables thermiques : Faire émerger des
opérations techniquement et économiquement viables

Pas d'aide aux études réglementaires

Aides aux investissements :

Energies renouvelables thermiques et valorisation
chaleur fatale.

RGE – Reconnu Grenelle de l'Environnement

Si prestataire non qualifié / certifié avec marque RGE dans le domaine de l'étude : **pas d'aide ADEME**

Maitre d'ouvrage / Bénéficiaire : à demander dans la consultation...



Eco conditionnalité des aides à la décision

S'applique dès le 1^{er} janvier 2016

Aide à la décision
Solaire thermique – Etudes
Solaire photovoltaïque – Etudes
Biomasse – Etudes
Energie bâtiment – Audit (ou diagnostic)
Eclairage interne – Audit (ou diagnostic)
Energie dans l'industrie – Audit (ou diagnostic)
Energie et CO2 transport – Audit (ou diagnostic)
Friches & Sites et sols pollués – Etudes

Eco conditionnalité des aides à la décision

S'appliquera au 1^{er} janvier 2017

Aide à la décision

Géothermie – Etudes et AMO

Biomasse – AMO

Aide à l'investissement

Solaire thermique – Ingénierie

Solaire photovoltaïque – Ingénierie

Biomasse – Ingénierie et AMO

Géothermie – Etudes et Ingénierie

Eco conditionnalité des aides à l'investissement

S'appliquera au 1^{er} janvier 2017

➤ Travaux Solaire Thermique Collectif – RGE Travaux



Les qualifications/ Certifications RGE (2)

<p>Solaire thermique</p>	<p>OPQIBI 20.10 : Etude d'installations de production utilisant l'énergie solaire thermique OPQIBI 20.14 : Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire thermique ICERT BENR Faisabilité/conception de la performance énergétique des lots techniques mention solaire thermique ICERT BENR Etudes/exé, suivi des travaux de la performance énergétique des lots techniques mention solaire thermique</p>
<p>Photovoltaïque</p>	<p>OPQIBI 20.11 : Etude d'installations de production utilisant de l'énergie solaire photovoltaïque OPQIBI 20.15 : Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque ICERT BENR Faisabilité/conception de la performance énergétique des lots techniques mention solaire PV ICERT BENR Etudes/exé, suivi de travaux de la performance énergétique des lots techniques mention solaire PV</p>
<p>Audit énergétique bâtiment</p>	<p>OPQIBI 19.05 : Audit énergétique des bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives AFNOR Certification 01A : Audit énergétique dans le domaine des « Bâtiments » LNE Qualification des prestataires d'audits énergétiques – Domaine « Bâtiment » ICERT Qualification 01-01 Audits énergétiques des bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives</p>
<p>Enveloppe du bâtiment</p>	<p>OPQIBI 12.24 : Ingénierie de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment ICERT BENR Faisabilité/conception de la performance énergétique de l'enveloppe ICERT BENR Etudes/exé, suivi de travaux de la performance énergétique de l'enveloppe ICERT BENR Etudes thermiques réglementaires CERTIVEA NF Etudes thermiques</p>

Les qualifications/ Certifications RGE (3)

Ventilation climatisation	OPQIBI <ul style="list-style-type: none">• 13.27 : Ingénierie de la performance énergétique dans le traitement climatique des bâtiments• 13.26 : Etude de la performance énergétique dans le traitement climatique des bâtiments ICERT <ul style="list-style-type: none">• BENR Faisabilité/conception de la performance énergétique des lots techniques• BENR Etudes/exé, suivi des travaux de la performance énergétique des lots techniques
Eclairage	OPQIB <ul style="list-style-type: none">• 14.07 : Etude d'éclairage intérieur courant

Les actions dans le BATIMENT Habitat

- ***Faciliter et accompagner***

- ✓ La massification de la rénovation énergétique de l'**habitat**,
- ✓ Les plateformes de la rénovation énergétique :

La collectivité « tiers de confiance » au cœur du dispositif d'animation

- Bordeaux Métropole, CA libournais, SIPHEM, PNR Périgord Limousin, MACS, Pays Oloronais Haut Béarn, CA Marmande, Agglo d'Agen (à venir), Pays Haute Gironde (à venir)
- Recrutement de nouvelles collectivités : au fil de l'eau en 2017
- Bureaux d'études : Un marché potentiel d'audits copropriétés...

Les actions dans le BATIMENT Habitat / Tertiaire

- **Garantir la performance énergétique des bâtiments (tertiaire, habitat)**
- ✓ Soutien aux missions **commissionnement**
- ✓ **Soutien aux AMO** préalables à la mise en place de **GPE** (Garantie Performance Énergétique) sur un patrimoine (cahier des charges à étudier au cas par cas avec l'ADEME)
- ✓ Soutien à quelques opérations d'accompagnement des usagers

Bénéficiaires de l'aide : Maitres d'ouvrages, Prestation réalisées par prestataire externe et indépendant finançables jusqu'à 50% des coûts HT

Le commissionnement : c'est quoi ?

Le commissionnement (commissioning) est un processus permettant de garantir que les systèmes sont conçus, installés, testés fonctionnellement et qu'ils peuvent être exploités et maintenus dans des conditions optimales, conformément aux besoins opérationnels du maître d'ouvrage.

Installations "Neuves"

Installations "Existantes"



Actions de la DR Aquitaine

Accompagnement commissionnement vers des opérations ciblées : opérations à enjeux, ou à potentiel de reproductibilité de la méthode (habitat social)

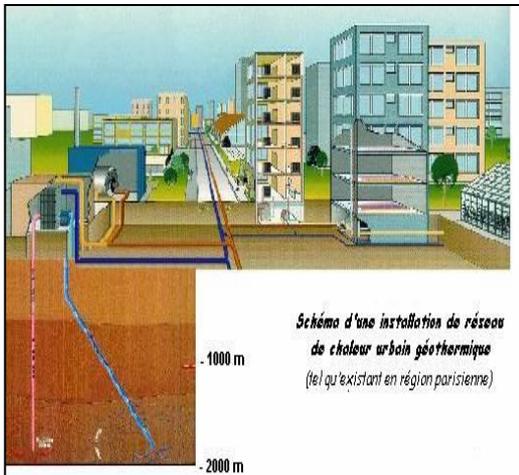
AMO commissionnement ou rétro commissionnement
ou
Complément maîtrise d'œuvre

cahiers des charges...

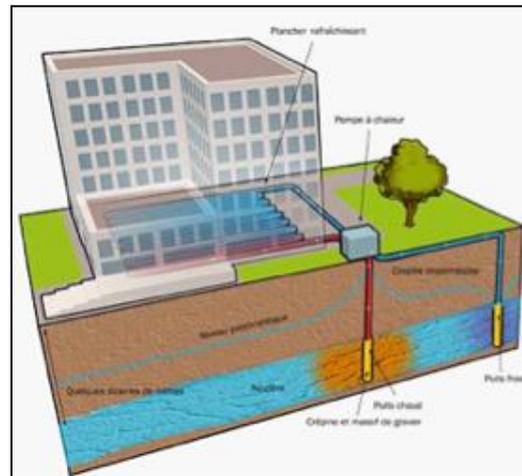
<http://www.aquitaine.ademe.fr/domaines-dintervention/batiment/action-regionale>

Le Fonds Chaleur Renouvelable

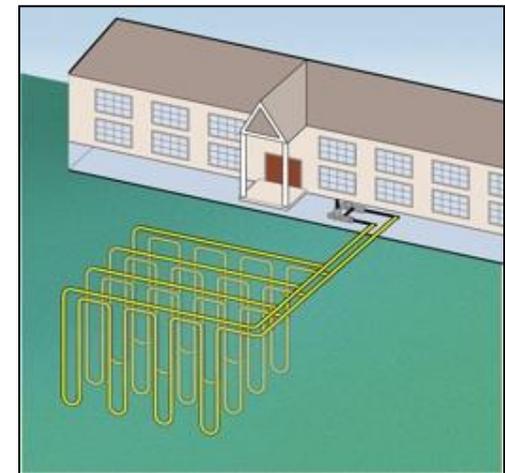
Opérations éligibles - Géothermie et PAC 1/2



**Géothermie sur aquifère profond
 avec (ou sans) réseau de chaleur
 avec (ou sans) Pompe à chaleur**



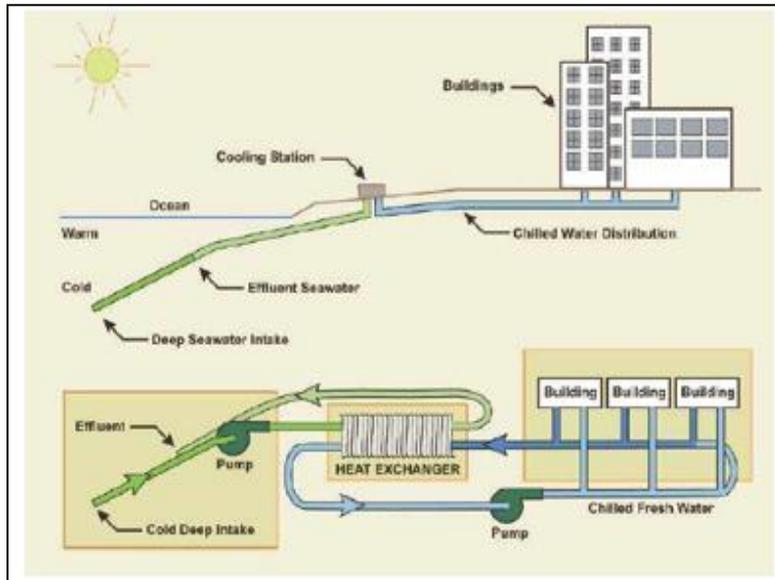
**Géothermie sur
 aquifère superficiel**



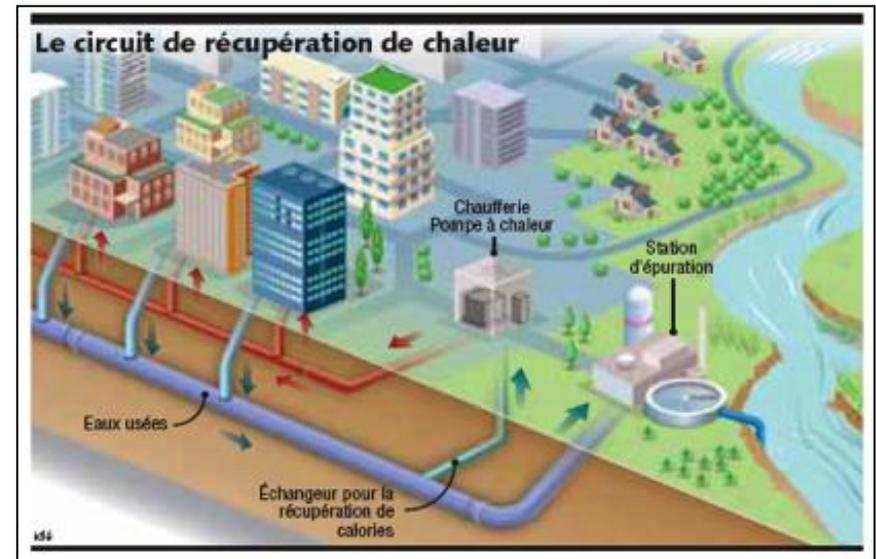
**Champ de sondes
 géothermiques
 (y compris champ de
 capteurs horizontaux)**

Le Fonds Chaleur Renouvelable

Opérations éligibles - Géothermie et PAC 2/2



Récupération de chaleur sur eau de mer



Récupération de chaleur sur eaux usées

Opérations éligibles

**Solaire thermique collectif, Bois énergie,
Réseaux de chaleur et Chaleur Fatale**



Solaire thermique



Bois énergie

L'Appel à Projet Régional "Fonds Chaleur"

APPEL A PROJET ADEME 2016

Sélection des opérations les plus pertinentes et exemplaires

Aides aux études et aux investissements sur solaire thermique, bois énergie, géothermie, réseaux de chaleur, chaleur fatale

Critères d'éligibilité : les critères du fonds chaleur notamment le respect des RT, l'instrumentation et le seuil de puissance

+ les critères de sélection de l'appel à projets régional :

- Performance énergétique d'ensemble
- Performance économique : ratio € d'aide/tep EnR,
- Coûts d'investissements (ratio €/kW),
- Planning de réalisation

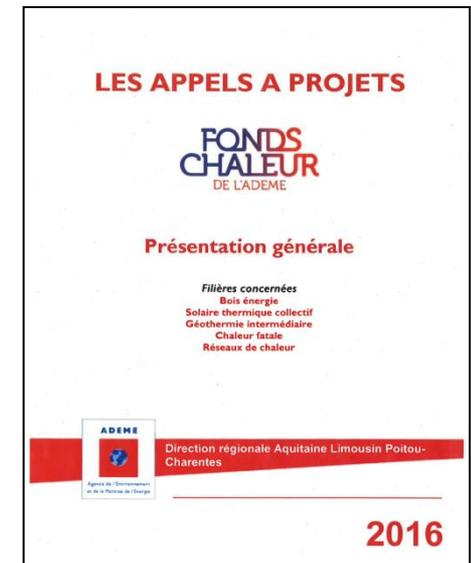
L'Appel à Projet Régional "Fonds Chaleur"

Les filières

- ✓ Solaire thermique > 25 m² de capteurs
- ✓ Bois énergie > 100 Tep sortie chaudière et < 1 000 Tep pour les entreprises
- ✓ Réseaux de chaleur > 50 % d'Enr
- ✓ Géothermie intermédiaire
- ✓ Chaleur fatale

Les secteurs

- ✓ Habitat Collectif
- ✓ Tertiaire
- ✓ Agriculture
- ✓ Industrie



Un règlement par filière

2 dates de dépôt de réception des candidatures pour 2016

31 Mars 2016 – 30 Juin 2016

Le Fonds Chaleur Renouvelable

Nature et montant des aides

Aides à la décision :

Etudes de faisabilité, test de réponse thermique (sondes), forages d'essais (aquifères superficiels) ...

Aides aux investissements :

Les dépenses éligibles correspondent toujours à un surcoût : investissements chaleur renouvelable – investissements solution de référence énergie fossile

Coût global de production de chaleur inférieure à celui de la solution de référence + encadrement communautaire des aides

Aide forfaitaire pour les projets de petites et moyennes tailles et analyse économique pour les autres projets

Suivi des installations :

Mise en place obligatoire d'un système de comptage de la chaleur renouvelable

Pas de cumul possible entre aides CEE et aides ADEME

Contrat de développement patrimonial ou territorial des EnR Thermiques

- ✓ Accompagner via le FC des groupes de projets ENR thermiques :
 - Portés par un seul opérateur sur son patrimoine propre (**contrat patrimonial**)
 - Animés sur un territoire par un opérateur qui aura su mobiliser d'autres partenaires pour la réalisation de projets ENR thermiques (**contrat de territoire**)
 - **Opérations concernées : bois énergie, solaire thermique, géothermie intermédiaire – Aides aux études et aides aux investissements**
 - **Les bénéficiaires s'engageront sur un objectif de mobilisation d'EnR Thermiques : nombre d'installations et niveau de production**
 - **Durée : 3 à 6 ans**

- ✓ Accord Cadre de partenariat entre l'ADEME et le bénéficiaire / opérateur, dans un objectif de **Performance et de Qualité**

Gironde (animation territoriale)

SIPHEM
 Animateur: Bertrand Mathat

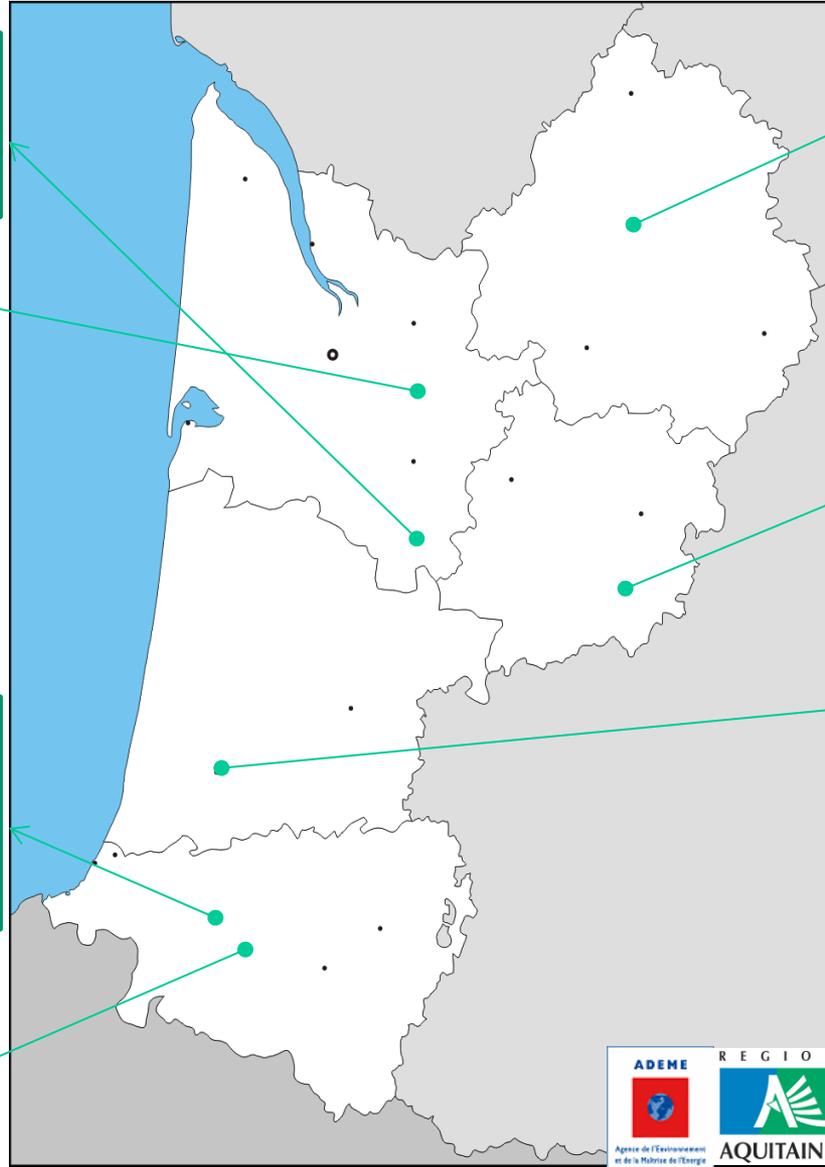
**Gironde
 ALEC**

Pyrénées-Atlantiques

URCOFOR
 Animateur: Antoine
 Mignon Le Vaillant

**Pyrénées-Atlantiques
 (animation territoriale)**

Cdc Soule –Xiberoa
 Animateur: Bertrand
 d'Hulst



Dordogne

FD CUMA 24
 Animateur: Bertrand
 Langlois

Lot-et-Garonne

SDEE 47
 Animateur: Jean-Marie
 Sarion

Landes

SYDEC
 Animateur: Cyril Metois

Aquitaine - Géothermie

BRGM
 Animateur: Olivier
 Goyeneche

A compter du 15/05/2016

Pour plus d'efficacité : Un correspondant « efficacité énergétique » de la Direction Régionale Aquitaine Limousin Poitou Charentes pour chaque département.



Calcul de l'aide

L'aide ADEME est:

- définie sur la base des **coûts d'investissement** du projet
- Encadrée par **deux critères** :
 - ⇒ **le temps de retour brut sur investissement, calculé après aide : > à 18 mois**
 - ⇒ **le taux d'aide maximum, défini selon la nature des équipements :**

Equipements	Niveau d'aide maximum
Captage de chaleur	
Stockage et remontée du niveau thermique	20 % pour une grande entreprise 30 % pour une entreprise moyenne 40 % pour une petite entreprise
Valorisation de chaleur	
Distribution interne* (sauf réseau technique)	<i>opération exemplaire: + 10 points</i>
Réseau technique et réseau de chaleur	Mêmes modalités que le volet réseaux de chaleur: < 500 tep/an (hors UIOM) : Forfait en €/tep selon le diamètre nominal du réseau (DN) > 500 tep/an (+ toutes les opérations sur UIOM): 60% maximum , avec un plafond d'assiette fixe (règle DN) et une analyse économique

* **Définition « réseaux technique »** : distribution d'énergie thermique sous forme de vapeur, d'eau chaude ou de fluides réfrigérants à partir d'une installation centrale de production et à travers un **réseau vers plusieurs bâtiments ou sites pour le chauffage ou le refroidissement de locaux**



Merci de votre attention